

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
198^e année
19 mai 2022
n° 19 / 7952^e
pages 945 à 984

CODE CIVIL ARTICLE 1175

“ Il est fait exception aux dispositions de l'article précédent pour les actes sous signature privée relatifs au droit de la famille et des successions, sauf les conventions sous signature privée contresignées par avocats en présence des parties et déposées au rang des minutes d'un notaire selon les modalités prévues ”

CHRONIQUE / Contrat et obligations

Vers une abrogation de l'article 1175 du code civil ?
> Fanny Binois

956

ÉDITORIAL

945 CNU c/ Ministère, Thomas Genicon et Yves-Marie Laithier

ACTUALITÉS

- 948 Pratique restrictive (preuve): portée des déclarations anonymes
- 949 Responsabilité contractuelle (garagiste): présomption de faute et de lien causal
- 949 Bail d'habitation (prescription): exclusion du code de la consommation
- 950 Diffamation (débat d'intérêt général): agression sexuelle à l'opéra par un ancien ministre
- 950 Diffamation (débat d'intérêt général): mouvement « #balancetonporc »
- 951 Médecine (exercice illégal): pratique de la cryothérapie
- 951 Accord collectif (avantages): cumul avec des dispositions conventionnelles
- 952 Licenciement sans cause réelle et sérieuse (barème): portée obligatoire

POINT DE VUE

954 Comment et jusqu'où permettre la tenue virtuelle des conseils et des assemblées de sociétés?, À propos d'un rapport récent du HCJP, Jean-Jacques Daigre

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 963 **Panorama** : Droit de l'environnement, Vanessa Monteillet et Grégoire Leray
- 974 **Notes** : Prêts en devise, clause abusive et obligation d'information: le revirement de jurisprudence est là!, note sous Civ. 1^{re}, 30 mars 2022, Jérôme Lasserre Capdeville
- 980 Situation quasi contractuelle triangulaire et règlement Rome II, note sous Civ. 1^{re}, 9 févr. 2022, Maud Minois

ENTRETIEN

984 Sandrine Clavel et Fabienne Jault-Seseke
Le projet de code de droit international privé

DALLOZ

Lefebvre Dalloz



Version numérique incluse*



322219



9 17 82 993 1222 195

31/35 rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENTE, DIRECTRICE DE LA PUBLICATION,
SYLVIE FAYE

DIRECTRICE DES ÉDITIONS,
CAROLINE SORDET

DIRECTRICE « CIVIL - PÉNAL & OUVRAGES »,
HÉLÈNE HOCH

CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCALE DEUMIER

RÉDACTION

• DIRECTION

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD (5403)

• RÉDACTION

Maelle HARSCOÛET DE KERAVAL (5379)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION-RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (5284)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (5481)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

1^{er} secrétaire de rédaction : Véronique THILL

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Yvette NAY, Directrice

80 avenue de la Marne-92541 Montrouge Cedex

Fax : 01 41 48 47 92-ventes@dalloz.fr

Relations clients : Wilfried RENÉ, Responsable

Tél. : 01 40 92 36 64

Service publicité : Sandrine TOUTON MICHEL

Tél. : 01 40 92 20 24-publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 840 € HT (857,54 € TTC)

Étranger : 906 € HT

Prix au numéro : 37,78 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1022 T 82206

DUPLIPRINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Mai 2022

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut

La reproduction, même partielle, de tout élément publié
dans la revue est interdite



Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Prot : 0,08 kg/t

ÉDITORIAL

Thomas Genicon
et Yves-Marie Laithier

945 CNU c/ Ministère

ACTUALITÉS

948 DROIT DES AFFAIRES

Concurrence-Distribution

Pratique restrictive (preuve): portée
des déclarations anonymes, *Com.* 11 mai 2022

Fonds de commerce et commerçants

Bail commercial (renouvellement): acceptation
de principe de la demande, *Civ.* 3^e, 11 mai 2022

949 DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Responsabilité contractuelle (garagiste):
présomption de faute et de lien causal,
Civ. 1^{er}, 11 mai 2022

949 DROIT IMMOBILIER

Bail

Bail d'habitation (prescription): exclusion du code
de la consommation, *Civ.* 3^e, 11 mai 2022

950 DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Presse et communication

Diffamation (débat d'intérêt général): agression
sexuelle à l'opéra, *Civ.* 1^{er}, 11 mai 2022

Diffamation (débat d'intérêt général): mouvement
« #balancetonporc », *Civ.* 1^{er}, 11 mai 2022

951 DROIT PUBLIC

Fiscalité

Privilège du Trésor (droit de suite):
inconstitutionnalité du régime ancien,
Cons. const. 13 mai 2022

Santé publique

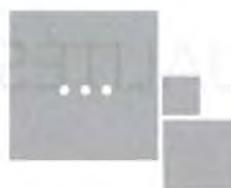
Médecine (exercice illégal): pratique de la
cryothérapie, *Crim.* 10 mai 2022

951 DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Accord collectif (avantages): cumul avec des
dispositions conventionnelles, *Soc.* 11 mai 2022

Licenciement sans cause réelle et sérieuse (barème):
portée obligatoire, *Soc.* 11 mai 2022



POINT DE VUE

954

Comment et jusqu'où permettre la tenue virtuelle des conseils et des assemblées de sociétés ?
par Jean-Jacques Daigre



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUE

956

Vers une abrogation de l'article 1175 du code civil ?
par Fanny Binois

PANORAMA

963

Droit de l'environnement
mars 2021 – mars 2022
par Vanessa Monteillet et Grégoire Leray

NOTES

974

Prêts en devise, clause abusive et obligation d'information : le revirement de jurisprudence est là !,
note sous Civ. 1^{re}, 30 mars 2022
par Jérôme Lasserre Capdeville

980

Situation quasi contractuelle triangulaire et règlement Rome II, note sous Civ. 1^{re}, 9 févr. 2022
par Maud Minois



ENTRETIEN

984

Sandrine Clavel et Fabienne Jault-Seseke
Le projet de code de droit international privé

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

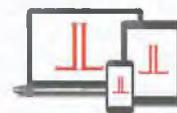
Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).



*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

Retrouvez également
votre revue numérique
sur Dalloz-Revues.fr